Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse

Herausgeber: Vereinigung für Schweizerische Kirchengeschichte

Band: 35 (1941)

Artikel: Les décanats de l'ancien diocèse de Lausanne et leur transformation après la Réforme

Autor: Waeber, L.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-125717

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les décanats de l'ancien diocèse de Lausanne et leur transformation après la Réforme.

Par L. WAEBER.

(Suite.)

Les paroisses énumérées dans les tableaux présentés à la fin du précédent article forment un peu plus du tiers de celles que comprenait l'ancien diocèse de Lausanne. Nous avons dit pourquoi nous avions fait un choix parmi les décanats. Il faut ajouter maintenant que les conclusions que permettrait de dégager une énumération complète des églises seraient exactement les mêmes que celles que le lecteur déduira des tables que nous avons placées sous ses yeux.

Depuis le début du XIIIme siècle, époque pour laquelle il est, pour la première fois, possible d'établir une statistique, le nombre des paroisses a, dans des proportions variables, diminué dans tous les décanats. Cette déperdition a été en partie compensée par l'érection d'églises nouvelles [1]. On constate néanmoins un certain fléchissement : la dernière liste, celle de 1493, indique un nombre de paroisses légèrement inférieur à 300, alors que, dans le Cartulaire de 1228, ce chiffre était dépassé de quelques unités [2]. Il ne faudrait cependant pas s'imaginer que, pendant cette

[1] C'est surtout dans le décanat de Berne qu'on constate la création d'un certain nombre de nouvelles paroisses : quatre d'après la liste de 1275 (Blumenstein, Mühleberg, Uttigen et Leissigen), Gurzelen d'après la table de 1285, Dærstetten au témoignage de celle de 1365, Laupen à en croire la visite de 1417 (mais pas au-delà), Adelboden d'après celle de 1453.

[2] Il est non seulement difficile mais impossible de s'arrêter, pour chacune des listes, à un chiffre rigoureusement précis. On a pu se rendre compte, par certains exemples signalés dans les tableaux comparatifs que nous avons publiés, pourquoi il y avait parfois matière à hésitation (Cf. p. 52, n. 1 et 7 ; p. 54, n. 4 ; p. 57, n. 14 ; p. 58, n. 5 ; p. 59, n. 16). Nous ne comptons pas les deux ou trois paroisses étrangères au diocèse qui se sont glissées dans nos listes (cf. ci-dessous, p. 101, n. 1). Nous supprimons les doublets (cf. p. 59, n. 18). Nous comptons pour deux, par contre, les paroisses qui sont accouplées, vraisemblablement parce que desservies par un unique curé (dans le décanat de *Saint-Imier :* Orvin et Péry ainsi que Corgémont et Sombeval, d'après la liste de 1275 ; Port et Mache dans le même doyenné, à s'en tenir aux listes de 1285, 1356/58 et 1365). En principe, nous ne considérons pas comme curé un personnage auquel est donné le titre de *rector* (sous-entendu : *domus religiosæ*), ni celui qui est appelé simplement prieur, à moins que le texte lui-même fournisse une précision, comme c'est le cas pour Montpreveyres, dans

durée de trois siècles à peu près, la moyenne soit demeurée constante : en réalité, il y a eu un recul assez notable, suivi d'un redressement, grâce auquel, à la fin du XVme siècle, le chiffre initial était presque rejoint. Nous avons déjà donné quelques indications : le nombre des paroisses descend à 274 en 1285 et en 1361, à 260 en 1275, à 240 en 1356-58 et même à 220 en 1365. Sans doute, nous l'avons fait remarquer, le manuscrit de Turin, qui nous fournit ce dernier chiffre, doit présenter des lacunes. On serait même en droit d'affirmer *a priori* que, dans des tables dressées dans un but fiscal, on aura laissé tout simplement de côté certaines églises dont il n'y avait rien à tirer comme contribution financière. La liste de 1275 — mais elle seule — distingue trois catégories de paroisses : celles qui ont payé ; celles qui n'ont rien versé, alors qu'elles auraient pu le faire et enfin celles qui, vu la modicité de leurs ressources, sont exonérées de toute prestation. Les listes qui suivent ne font plus cette distinction, et c'est ce qui peut expliquer en partie les lacunes qu'elles présentent. Encore ne faudrait-il pas abuser de cet argument. Si l'on conçoit, en effet, que des collecteurs aient passé sous silence des bénéficiaires dont il était impossible d'exiger une contribution financière, on devra concéder, par ailleurs, que les dignitaires chargés d'entreprendre la visite du diocèse se plaçaient à un tout autre point de vue, de telle sorte que les procès-verbaux où ils ont consigné leurs observations — alors même que l'on constaterait dans ces recès d'autres omissions, dues à des raisons toutes différentes — permettent d'organiser une contre-épreuve. On trouvera encore un moyen de contrôle dans les tables de 1397 et de 1493, dressées, ainsi que nous l'avons dit, la première avec la préoccupation d'établir la statistique des ecclésiastiques du diocèse, la seconde, dans le but de convoquer au synode de Lausanne les supérieurs de communautés religieuses ainsi que les curés du diocèse.

le décanat de Vevey, dans les listes de 1356/58 et de 1365 (« curatus de Monte-presbitero sive prior »). Mais cette mention de curé n'aurait-elle pas dû, dans d'autres cas encore, être ajoutée au titre de prieur ? N'y aurait-il pas lieu d'en dire autant de certaines localités où n'est signalé qu'un Chapitre avec un prévôt, et où cependant, vraisemblablement et même certainement, une paroisse était organisée ? Ne faudrait-il pas, dans la liste de 1275, ajouter le nom de Berne, qui manque, incontestablement à tort, et celui de Soleure, qui fait défaut dans celle de 1493 ? Nous ne l'avons pas fait, parce que si l'on commençait à corriger, on ne saurait plus où s'arrêter. Nous nous en sommes donc tenu strictement à nos listes telles qu'elles nous sont parvenues, mais il est bien évident qu'elles devraient être rectifiées et complétées, au moyen de documents divers et simplement déjà par comparaison avec les tables chronologiquement voisines, pour que l'on pût donner l'énumération complète, à telle date précise, des paroisses d'un décanat ou du diocèse tout entier et en établir par conséquent le nombre exact.

Or, voici les chiffres que nous fournissent ces tables [1] : 289 paroisses en 1397, 278 en 1416-17 [2], 284 en 1453, 278 d'après le Rôle alphabétique (établi, lui, dans un but qui n'est pas indiqué) et 296 enfin dans la liste de 1493. En résumé — et c'est notre première conclusion — dans l'ancien diocèse de Lausanne, le nombre des paroisses énumérées en 1228 dans le Cartulaire a diminué peu à peu pour se relever ensuite et arriver, aux approches de la Réforme, presque au chiffre de 300 [3].

Deuxième conclusion : durant les trois siècles sur lesquels porte notre enquête, les décanats du diocèse se sont maintenus identiques, non seulement quant au nombre mais aussi, à une ou deux exceptions près, quant à leurs limites. M. Reymond suppose que le décanat de Fribourg s'est formé l'un des derniers, aux dépens de celui d'Avenches [4] et il en donne en particulier cette raison ou du moins cet indice : « au XIVme siècle, les limites de ce décanat ne sont pas encore définitives. Le pouillé de 1228 met les églises d'Onnens et d'Estavayer-le-Lac dans le doyenné d'Avenches, celui de 1397 les place dans celui de Fribourg » [5]. L'affirmation est inexacte : on peut constater, en se rapportant, ci-dessus, à la p. 52-53, qu'Estavayer, dans la liste de 1397 comme dans toutes les autres, figure dans le décanat d'Avenches, et il en est de même pour Onnens (ou pour Lentigny, localité qui alterne avec la précédente comme centre de cette circonscription paroissiale). Inversement, Estavayer et Onnens n'ont jamais fait partie du doyenné de Fribourg, l'un des plus petits, il est vrai, mais aussi le plus stable de tous, le seul qui ne se soit accru d'aucune paroisse entre 1228 et 1493 [6].

[1] Sous le bénéfice des réserves énoncées ci-dessus.

[2] Les deux visites ne s'occupent pas de la ville de Lausanne et omettent par conséquent — il en est de même pour le Rôle alphabétique — les diverses paroisses de la cité épiscopale, que signalent régulièrement les autres listes.

[3] Le rôle des ecclésiastiques convoqués à la Dispute de Lausanne de 1536 — qui ne nous fournit, il est vrai, des renseignements (au surplus incomplets) que pour les décanats de Lausanne et d'Outre-Venoge ainsi que pour la partie aujourd'hui vaudoise de ceux d'Avenches, de Neuchâtel et de Vevey — ne permet pas de constater l'érection d'une seule paroisse nouvelle depuis 1493.

[4] Et de celui de Köniz, d'après M. Pierre de Zurich (dans cette *Revue*, 1924, p. 84).

[5] *Dignitaires*, p. 150 et 157.

[6] Il y a d'autres erreurs et omissions dans les pages 154-57 des *Dignitaires*. On pourra, quant aux paroisses dont nous nous sommes occupé, corriger et compléter, à l'aide de nos tables, ce qui est dit de Dompierre-le-Petit (*Donperro* dans le Cartulaire), de Torny-Pittet (*Tornye*), de Vilar dans le décanat d'Ogo (qui est identique à Chapelle rière Gruyères, c'est-à-dire à Grandvillard), de Gruyères, Vaulruz, Villarzel-le-Gibloux (qui n'est autre qu'Estavayer-le-Gibloux). Par contre, nous sommes absolument d'accord avec la conclusion de M. Maxime Reymond : « Au moment où le prévôt Conon d'Estavayer rédigeait son cartulaire

Voici d'ailleurs, à s'en tenir à nos listes — aux neuf qui mentionnent l'attribution décanale des paroisses qu'elles énumèrent — les seules modifications constatées dans l'ensemble du diocèse [1] : Penthalaz, qui est du décanat de Neuchâtel d'après le Cartulaire et la liste de 1397, passe dans celui d'Outre-Venoge d'après les tables de 1275, 1285, 1361 et 1493 ; la liste de 1275, mais elle seule, place dans le doyenné de Vevey (au lieu de celui de Neuchâtel) les trois églises de Rueyres (près de Bercher), Essertines et Cheseaux ; la convocation de 1493 parle, certainement à la suite d'une méprise, d'une paroisse de Corcelles dans le décanat de Berne, et elle fait figurer dans le doyenné de Lausanne celle de Morrens (entre Lausanne et Echallens), qui était toujours, précédemment, dans celui de Neuchâtel ; enfin, sans doute grâce à une considération de résidence, la liste de 1285 énumère le curé de Moudon parmi les ecclésiastiques du décanat de Lausanne (tandis que l'hospitalier de cette ville figure à sa place habituelle : dans celui de Vevey). Et c'est tout. De ces modifications quant à l'attribution décanale, la plupart sont probablement imputables à un *lapsus* du scribe ; seule celle concernant Penthalaz est suffisamment attestée pour pouvoir être regardée comme certaine. On est donc bien en droit d'affirmer que les limites de nos neuf décanats se sont en somme maintenues identiques depuis le début du XIIIme siècle jusqu'à la fin du XVme.

Il allait en être tout autrement dans les siècles suivants.

Mgr de Lenzbourg a donné, au chap. 62, N° 16, de sa *Lausanna christiana* [2], la liste alphabétique des paroisses du diocèse demeurées catholiques [3] :

en 1228, le diocèse de Lausanne était définitivement formé et le nombre des paroisses nouvelles qui ont été créées pendant les trois siècles suivants est relativement insignifiant » (p. 157).

[1] Nous omettons deux localités appartenant au diocèse de Constance et qui figurent accidentellement dans nos listes : Meiringen (*Merinca*), dans celle de 1397, et Zuchwil (*Zuchel*), vis-à-vis de Soleure, de l'autre côté de l'Aar, mentionné dans la visite de 1453 (f. 51v) parce que cette paroisse était annexée à la Prévôté de la Collégiale de Saint-Ours.

[2] *Lausanna Christiana seu Ecclesiæ Lausannensis, primo Aventicensis, Episcoporum Historia data anno 1789 per DD. Bernardum Emmanuelem de Lenzburg . . . Episcopum . . . Lausannensem, Monasterii Altæripæ Ordinis Cist. Abbatem . . . Infulatum.* C'est, en 74 chapitres (subdivisés eux-mêmes en plusieurs numéros), à raison d'un chapitre par évêque, une histoire du diocèse de Lausanne depuis ses débuts jusque vers la fin de XVIIIme siècle. Si les premiers chapitres ne résistent pas à la critique, ceux qui se rapprochent de l'époque moderne renferment un certain nombre de renseignements précieux pour les historiens.

[3] Nous reproduisons cette table telle quelle, avec son orthographe et son mélange des formes françaises et latines (ce qui fait qu'il faut chercher Autigny à la lettre O et Estavayer à la lettre S).

ANTIQUÆ ECCLESIÆ MATRICES :

Alba Aqua
Albini (Sancti)
Alta Villa
Arconcie
Assens
Attalens
Avry
Barbereche
Belfaux
Bellagarda
Bessinguen, alias Capella Sancti Cyri [1]
Berlens
Billens
Bottens
Bulle
Broc
Chandon
Charmey
Chatel-St. Denis
Cormondes
Courtion
Cressier sur Landeron
Cressier sur Morat
Cugy
Domdidier
Dompierre le Grand, alias Carignan
Dompierre le Petit
Düdingen
Eschallens
Escharlens
Escuvillens
Espendes
Farvagnie
Flumenthal Solod.
Font
Fribourg
Givisie
Grandvillard
Grenchen, alias des Granges, Solod.
Gruyeres
Hospitaux (Les), in libero Comitatu Burgundiæ
Jougne, in libero comitatu Burgundiæ
Landeron, in comitatu Novi Castri
Lentigny
Lully
Marlie
Martin (Saint)
Mattrans
Migniere [2]
Mexieres
Montbrelloz
Morlens
Morrens
Mouret [3]
Oberdorff, Solod. [4]
Onnens
Orsonnens
Ottigny
Planfayon
Ponteaux
Ponteville
Prez
Promasens
Rotundus Mons
Rota Villa, vulgo Riaz
Sales
Semsales
Seltzach, Solod.
Sivirie
Staviacus ad Lacum
Staviacus le Gibloz
Solodorum
Supra Petra
Tavel
Tornier le Petit
Tours
Treyvaux
Uberstorff
Vaurus
Villarraboz
Villarvolard
Villar super Glanam
Villaz
Vuippens
Vuisternens supra Rotundum montem
Vunnenwil

Mgr de Lenzbourg intitule cette liste « Status Episcopatus Lausannensis in morte Sebastiani de Montefalcone ». En réalité, en 1560, au moment de la mort de l'évêque sous l'épiscopat duquel s'était produite la scission religieuse, une paroisse ou l'autre étaient encore catholiques,

[1] Il y avait et il y a encore à Bœsingen, à côté de l'église paroissiale (dédiée à saint Jacques le Majeur), une église plus ancienne, sous le vocable de saint Syr. Elle est mentionnée comme chapelle, à partir de 1285 inclusivement, dans toutes les listes que nous avons présentées, exception faite de la visite de 1417 et du Rôle alphabétique. Mgr Lenzbourg semble dire que la chapelle de Saint-Syr n'est autre que l'église paroissiale, ce qui est donc inexact.

[2] Ménières.

[3] Murist.

[4] Oberdorf, au-dessus de Soleure, à l'entrée du tunnel du Weissenstein.

qui ne passèrent à la Réforme que quelques années plus tard. Il faudrait en tous cas ajouter à son énumération Penthéréaz et Poliez-le-Grand, qui, nous l'avons rappelé, ne devinrent protestantes qu'en 1619. Inversement, il faudrait supprimer dans sa table Les Hôpitaux (car Jougne était encore, à cette époque, vraisemblablement l'unique église de cette partie francomtoise du diocèse) et Onnens (car le siège de la paroisse était alors, semble-t-il, à Lentigny).

On obtient ainsi 86 paroisses se répartissant comme suit :

15 pour le décanat de Fribourg, resté tout entier catholique ;
26 pour le décanat d'Ogo, qui avait perdu, après le partage des terres du comte de Gruyère, les 3 paroisses du Pays-d'Enhaut ;
19 pour le décanat d'Avenches ;
12 pour celui de Vevey ;
6 pour celui de Neuchâtel ;
7 pour celui de Saint-Imier et 1 pour celui de Berne [1] ;

aucune paroisse n'était demeurée catholique dans les décanats de Lausanne et d'Outre-Venoge.

Un remaniement de la carte religieuse du diocèse s'imposait, maintenant que les positions semblaient définitivement tranchées, sauf tout au plus pour certaines paroisses des bailliages mixtes qui résistaient encore avec succès à la pression exercée par Berne pour les détacher de l'Eglise romaine. Cette nouvelle répartition des décanats devait être l'une des tâches de la restauration religieuse et morale qui se préparait et qui allait avoir, sous peu, à Fribourg, son centre d'action, grâce à l'énergie d'un prévôt Schneuwly, soutenu et stimulé encore par le légat du Saint-Siège : le nonce Bonomio.

Nous avons publié [2] deux listes inédites des paroisses demeurées catholiques de l'ancien diocèse de Lausanne, groupées selon une toute nouvelle répartition décanale : l'une empruntée au rapport que Mgr Doroz envoya à Rome en 1605, et l'autre aux Constitutions capitulaires que le prévôt Schneuwly donna, un peu avant la fin du XVIme siècle, aux chanoines de la collégiale de Saint-Nicolas, à Fribourg. Nous allons les reproduire ici parallèlement :

[1] La liste de la *Lausanna christiana*, avant de passer à l'énumération des paroisses, indique aussi le total de chaque décanat. Elle écrit : « Decani rurales : Friburgi, totus ; de Ogoz, exceptis 3 parochiis ; Viviaci, pro 12 parochiis ; Novi Castri, pro 5 par. ; de Aventica, pro 19 par. ; Bernensis, pro 1 par. ; S. Ymerii, pro 5 par. ». Elle devrait, à s'en tenir à son énumération détaillée des paroisses, en indiquer 20 pour le décanat d'Avenches et 7 pour celui de Saint-Imier.

[2] Dans cette *Revue*, 1939, p. 247-50 et 1940, p. 31-48.

FORME ACTUELLE	CONSTITUTIONS CAPITULAIRES SCHNEUWLY	RAPPORT DE MGR DOROZ
	decanatus Bollensis	*decanatus Bullensis*
Bulle	Bollensis	Bullensis
Riaz	Riacensis	Riacensis
Echarlens (Grüningen)	Grueningensis	Grunningensis
Vuippens (Wippingen)	Wippingensis	Vuippensis
Sales	Salensis	Salensis
Vaulruz	Wauruensis	Vauruensis
Saint-Martin	Vallis S. Martini	S. Martini Vallisensis
Attalens	Attalensis	Attalensis
Châtel-Saint-Denis	Castrum S. Dionisii	Castri Sancti Dionysii
Semsales	Synsalensis	Censalensis
	decanatus Grueriensis	*decanatus Grueriensis*
Gruyères	Grueriensis	Grueriensis
Albeuve	Albaquensis	Albaquensis
Grandvillard	Granwilarensis	Granvillariensis
Estavannens	Estavanensis	Estavanensis
Bellegarde (Jaun)	Jounnensis	Jounensis
Charmey (Galmitz)	Galmensis	Galmensis
Broc	Brochensis	Brochensis
Villarvolard	Willarvolarensis	Villarvolarensis
Hauteville	Altævillensis	Altavillensis
Pont-la-Ville (Bonnendorf)	Bunnendorffensis	Bunnendorfensis
	decanatus Rotundimontanus	*decanatus Rotundimontanus*
Romont	Rotundimontana	Rotundimontana
Villaz-Saint-Pierre	Villensis	Villensis
Billens	Bellensis	Billensis
Siviriez	Syviriecensis	Siviriacensis
Morlens	Morlensis	Morlensis
Promasens	Promasensis	Promasensis
Vuisternens-devant-Romont	Wistarnensis	Vuistarnensis
Villaraboud	Villarabonensis	Villarabonensis
Mézières	Meseyrensis	Meseriensis
Berlens	Berlingensis	Berlensis
	decanatus Staviacensis	*decanatus Staviensis ad Lacum*
Estavayer-le-Lac	Staviacensis ad lacum	Staviensis ad Lacum
Font	Fontana	Fontanensis
Cheyres	Ceyrensis	Ceirensis
Murist	Morithensis	Moritensis
Vuissens	Wissenensis	Wissenensis

Surpierre	Supra Petram	Suprapetrensis
Cugy	Culiana	Cugiacensis
Rueyres-les-Prés	Rueyriana	
Lully	Lulliana	Lulliacensis
Montbrelloz	Mombrellensis	Mombrellensis
Nuvilly		Nuvilliensis
	decanatus Didingensis	*decanatus Didigensis*
Düdingen (Guin)	Didingensis	Didigensis
Tafers (Tavel)	Tavernensis	Tavernensis
Plaffeyen	Plaffeyensis	Planffeyensis
Rechthalten (Dirlaret)	Rechthaltensis	Rechtaltensis
Heitenried	Heytenriedtensis	Heythenriedtensis
Überstorf	Überstorffensis	Überstorfensis
Wünnewil	Wunnenwylensis	Wunnevillensis
Bösingen	Besingensis	Besingensis
Gurmels (Cormondes)	Gurmellensis	Gurmellensis
Berfischen (Barberêche)	Berfischensis	Berfischensis
	decanatus Faverniachensis	*decanatus Favernia-censis*
Farvagny (Favernach)	Faverniacensis	Faverniacensis
Estavayer-le-Gibloux	Staviacensis de Giblaux	Staviensis montis Gebbosi
Orsonnens	Orsonensis	Orsonensis
Autigny (Ottenach)	Oteniacensis	Oteniacensis
Ecuvillens	Escuwilliensis	Escuvillensis
Marly (Martenlach)	Mertenlachensis	Martelachensis
Ependes (Spinz)	Spinsensis	Spinsensis
Arconciel (Ergenzach)	Ergenzahensis	Ergenzasensis
Treyvaux (Treffels)	Treffelensis	Treffelensis
Avry	Affricensis	Affricensis
	decanatus sancti Albini	*decanatus Sancti Albini*
Saint-Aubin	S. Albini	Sancti Albini
Carignan	S. Petri maioris	S. Petri Maioris
Morens	Morensis	Morensis
Ménières	Miniriensis	Miniriensis
Torny-Pittet	Torniensis parva	Torniensis
Tours	Turris	Turris Sanctæ Mariæ
Chandon	Zandonensis	Zandonensis
Villarepos (Ruppertswil)	Rûperswylensis	Rouperswillensis
Domdidier	Domdidierensis	
Dompierre	Petri minoris	Sancti Petri Minoris
	decanatus Gumschenianus	*decanatus Gumschenianensis*
Belfaux (Gumschen)	Gumscheniana	Gumscheniana

Grolley	Grolley	
Courtion	Curtionensis	Curtionensis
Cressier-sur-Morat (Grissach)	Grissachensis	Grisachensis
Givisiez (Siebenzach)	Zibenzachensis	
Matran	Matrangensis	Matragensis
Villars-sur-Glâne	Willar ad Glanam	Villard ad Glanam
Villarimboud	Willarembonensis	Villarimbonensis
Lentigny (Lentenach)	Lentenachensis	Lenteniachensis
Prez	Preensis	Preensis
		decanatus Eschallensis
Echallens		Eschallensis
Landeron		Landeronensis
Jougne		Joignensis
Cressier (?) (Neuchâtel)		Kürsiensis
Assens		Assensis
Poliez-le-Grand		Polliensis maior
Penthéréaz		Pantheriensis

Dans les tableaux que nous avons publiés dans la première partie de cette étude, nous avions dû modifier complètement, dès la deuxième colonne, l'ordre dans lequel les paroisses se suivaient dans les différentes listes utilisées, afin de pouvoir juxtaposer horizontalement les diverses mentions d'une même église. Ici, nous n'avons rien eu à changer : non seulement les décanats, mais les paroisses elles-mêmes se succèdent, dans l'énumération de Mgr Doroz, selon un ordre absolument identique à celui que donne le prévôt Schneuwly.

Dans les deux tables, les églises sont désignées de la même manière, à vrai dire assez singulière : au moyen d'un adjectif, comme s'il y avait toujours un substantif sous-entendu, tel que le mot *ecclesia*. Au surplus, certaines de ces dénominations ont ceci de très caractéristique qu'elles munissent d'une terminaison latine la forme allemande [1] des localités. On pourrait signaler encore, du point de vue de l'orthographe, un certain nombre de rencontres assez significatives, mais nous n'insisterons pas parce que, dans ce domaine, à cette époque, il y avait beaucoup de fantaisie [2].

[1] Que nous plaçons entre parenthèses, dans la première colonne, lorsque le village est aujourd'hui de langue française. Inversement, nous mettons la désignation française à la suite de certaines localités allemandes.

[2] Schneuwly lui-même, ou plutôt le copiste auquel il a confié le soin de transcrire ses constitutions capitulaires, écrit tout au début (L. I, Tit. 1, cap. 1, art. 12 ; p. 2 de l'édition primitive) : *Affryensis* pour Avry, *Grieningensis* pour Echarlens, *Favernachensis* pour Farvagny, *Staviacensis de Gybloux* (au lieu de *Giblaux* p. 247), *Otenachensis* pour Autigny, *Gumschensis* pour Belfaux.

Il y a quelques adjonctions ou, au contraire, quelques suppressions dans la deuxième liste par rapport à la première. On ne s'étonnera pas de voir Mgr Doroz énumérer Nuvilly comme paroisse dans le décanat d'Estavayer (alors que le prévôt Schneuwly en fait une filiale) s'il est vrai que cette érection eut lieu en 1585 ou 1586 [1]. Il aurait dû intercaler également, dans le décanat de la Gruyère, la paroisse de Vuadens qu'il avait détachée de Bulle et érigée en 1602 [2]

Inversement, Mgr Doroz omet Rueyres-les-Prés, qu'on croit avoir été desservi par Carignan avant la Réforme, puis par Estavayer jusqu'en 1633 [3]. En réalité, puisque Schneuwly dit « filialis olim S. Petri en Willie », c'est que, au moment où il écrit, l'érection avait déjà été prononcée. Il passe Grolley sous silence, ce qui n'étonnera pas, puisque notre prévôt lui-même, tout en comptant cette localité au nombre des paroisses, en fait une filiale de Belfaux. Plus surprenante par contre est l'omission, de la part de Mgr Doroz, de Domdidier, Givisiez et Bottens, trois paroisses attestées d'une manière continue, depuis 1228 jusqu'en 1493 [4] et qui ont persisté sans interruption jusqu'à nos jours : leur absence, dans la table de notre évêque, ne peut s'expliquer que par un oubli.

On n'en peut vraisemblablement pas dire autant des paroisses soleuroises. Mgr Doroz dit expressément dans son mémoire que le diocèse comprend neuf décanats ruraux. La ville de Fribourg n'y figure pas, sans doute parce qu'elle était sur le point de devenir le lieu de résidence officiel du Chef du diocèse ; mais la raison ne valait pas pour la ville de Soleure et surtout pas pour les paroisses avoisinantes situées entre l'Aar et le Jura, localités qui, alors, appartenaient encore au diocèse de Lausanne. Le manual capitulaire de Soleure, dans un texte que nous avons déjà reproduit [5], fournit à ce sujet quelques indications : aux deux chanoines de la collégiale de Saint-Ours qui étaient venus assister, à Fribourg, au synode diocésain de 1602, Mgr Doroz avait dévoilé son intention de former un décanat des cinq paroisses soleuroises [6] et des

[1] Cf. cette *Revue*, 1940, p. 120, n. 1.

[2] Il est vrai que l'église ne fut consacrée que le 5 février 1615, par Mgr de Watteville.

[3] Deillion, *Dict. des par.*, t. X, p. 522.

[4] Sauf — c'est la seule exception — dans la liste de 1365, pour les deux dernières.

[5] Arch. canton de Soleure : Stiftsprotokoll, Bd. V, p. 222. Cf. cette *Revue*, 1939, p. 249, n. 12.

[6] Vraisemblablement Soleure, Oberdorf, Flumenthal, Selzach et Granges. D'après son mémoire (Cf. cette *Revue*, 1939, p. 326) ces paroisses soleuroises étaient au nombre de trois seulement, la capitale non comprise.

localités neuchâteloises du Landeron et de Cressier. Les deux chanoines formulèrent contre ce projet plusieurs objections : la différence de langue, la distance, le fait que les deux parties du nouveau décanat seraient séparées l'une de l'autre par une série de localités protestantes. Monseigneur maintint néanmoins son point de vue et annonça qu'il enverrait sous peu, par écrit, sa décision à ce sujet [1]. Il désigna l'un des capitulaires de Saint-Ours comme archiprêtre ou doyen rural, mais le Chapitre estima que c'était là une tâche indigne d'un chanoine. L'évêque semble n'avoir pas insisté et avoir renoncé à son projet, et c'est ce qui explique peut-être pourquoi, malgré la distance bien plus considérable encore, il ait fini par réunir les deux paroisses neuchâteloises à celles du Gros de Vaud ainsi qu'à Jougne, sans plus s'occuper de celles de Soleure, qui, pour l'instant, demeuraient donc comme étrangères au diocèse et qui étaient du moins laissées en dehors de la nouvelle répartition décanale.

En tout état de cause, le 9me décanat de la liste de Mgr Doroz était autre, en 1605, qu'il ne l'avait prévu trois ans plus tôt, et il est permis d'affirmer que, au moment où écrivait Schneuwly, aucune mesure n'avait été prise encore au sujet des paroisses qui allaient un jour en faire partie. Aussi bien, notre prévôt s'en tenant à la *ditio Friburgensis*, soit donc aux huit premiers doyennés de la liste de Mgr Doroz, c'est sur ces huit décanats fribourgeois seulement que doit porter la comparaison à établir entre les deux tables.

Cette confrontation permet d'affirmer, sans hésitation aucune, que les deux listes n'en font qu'une : directement ou indirectement, c'est-à-dire avec ou sans intermédiaire, la table de Mgr Doroz dérive de celle de Schneuwly.

Peut-on remonter plus haut ?

Il faut citer ici un texte capital : le passage du Manual capitulaire de Saint-Nicolas où le secrétaire — alors Sébastien Werro — parle du Synode tenu à Fribourg, sous la présidence du Nonce Bonomio, les 17 et 18 décembre 1579 [2]. A la fin du second jour, note notre secrétaire, l'évêque de Verceil confirma le Prévôt Schneuwly dans ses fonctions de vicaire général pour la *ditio Friburgensis* et nomma un certain nombre de commissions. Werro poursuit ensuite en ces termes :

[1] « Quæ denique Decanatum nostrum et alia residua statuta synodalia concernit, brevi ad nos rescripto missurum promisit. »

[2] Arch. de Saint-Nicolas, Man. Cap. I, f. 9v-10v. Ces pages ont été résumées par Dellion, dans le chapitre consacré à la paroisse d'Autigny (*Op. cit.*, t. I, p. 255–56).

« Episcopus (c'est-à-dire le Nonce) constituit... Decanos rurales septem :

1. M. Jacobum Schneulin [1], Tüdingensem.
2. D. Joannem Hugonier [2], Grueriacensem.
3. Joannem Demorit [3], Bulonensem.
4. Joannem Reynaud [4], Rotundimontanum.
5. Joannem Fressey [5], Faverniacensem.
6. Claudium Volandum [6], Staviacensem.
7. Alemanum Parisium [7], Albinianum. »

Après avoir mentionné les deux « témoins synodaux généraux » qui furent désignés à la même occasion, notre secrétaire signale encore une nomination, la dernière du synode :

[1] Jacques Schneuwly, nommé, à sa demande, chanoine de Saint-Nicolas, le 15 décembre 1567 (RM. 96), remplit dès lors, à la Collégiale, les fonctions de chapelain de l'autel de Saint-Josse (encore en 1575) et de sacristain (nommé à ce poste à la Saint-Jean 1570 : Besatzungsbuch t. XI, f. 186^{v}). Il figure encore comme chanoine en 1572 (Ratserkanntnussbuch t. XII, f. 99^{v}), mais il semble avoir renoncé à sa stalle très peu après, puisque, dès cette même année 1572, il est attesté comme curé de Guin. Bonomio reprocha vivement au Chapitre de l'avoir désigné pour ce poste, où il avait succédé à son père, Jean Schneuwly. Le Nonce écrivit plusieurs lettres à ce sujet durant la première moitié de l'année 1580 : l'intéressé et, discrètement, le Prévôt Schneuwly l'avaient prié d'obtenir de Rome la ratification d'une nomination qui était contraire aux saints canons. Bonomio, après avoir déclaré qu'une telle demande se fût heurtée à un refus, finit cependant par transmettre la requête au Saint-Siège, en l'accompagnant d'une recommandation, au vu de laquelle la dispense désirée fut accordée. Jacques Schneuwly, au début de ces démarches, souhaitait aussi être réintégré dans sa stalle de chanoine. Il cessa d'insister dans la suite, mais il réussit par contre à se faire admodier encore, par le Chapitre, pour trois ans, le 28 février 1585, la cure de Tavel (Arch. Saint-Nicolas ; Admod. des cures, f. 20). Il mourut, étant toujours curé-doyen de Guin, en 1593 (Totenrodel de la confrérie de Saint-Ulric ; arch. Raemy, aux arch. canton. de Fribourg. Cf., aux arch. de Saint-Nicolas, les Comptes de 1592/93, f. 7^{v}).

[2] Jean Hugonier, dit de la Laup (arch. de Saint-Nicolas, Broc, N° 38 ; Man. Cap. I *e conv.* f. 1^{v} : « Hugunier, alias de Lupe ») est attesté déjà en 1571 comme curé de Gruyères (Ratserkanntnussbuch t. XII, f. 87 : « Joh. Hugonniex, dit le Long »). Il avait été ordonné diacre en 1562 et mourut en 1611, étant encore curé-doyen de Gruyères (Dellion, VII, p. 74–75). Il portait déjà en 1578 le titre de vicaire spirituel pour le Comté de Gruyère (ibid.), ce qui équivalait en somme au titre de doyen que le synode de 1579 lui décerna l'année suivante.

[3] Démoret. [4] Reynold.

[5] Jean Frésey, attesté comme vicaire d'Orsonnens en 1577 (Deillon, IX, p. 82). Il vivait encore vers 1608 (THORIN, *Notice historique sur Grandvillard*, p. 180).

[6] Voland, famille qu'on rencontre dans les cantons de Vaud et de Genève.

[7] Allamand Paris, curé de Saint-Aubin (ainsi qu'il est précisé ci-dessous), où il se trouvait encore en 1603 (RM. 154, 28 juillet 1603). Il devint ensuite curé de Bulle, poste qu'il occupait encore en 1622 tout au moins.

« In singulis Decanatibus singulos testes synodales [constituit] :
1. Guilhelmum Taverney [1], parochum in Tavers,
2. Joannem Decuis [2], parochum de Albeve,
3. Antonium Pidau [3] ex clero Bulonensi,
4. Claudium Bichet [4], prædicatorem Rotundimontanum,
5. Joannem Fressey, parochum de Spins,
6. [5]
7. Alemanum Parisium, parochum de Saint-Aulbin. »

Ce texte ne dit pas expressément, mais il laisse clairement entendre que si l'on a, d'un même coup, nommé sept doyens, c'est que les décanats à la tête desquels on les plaçait venaient d'être remaniés ou créés. On admettra, en effet, difficilement que les sept se soient trouvés

[1] Guillaume Taverney avait été, à sa demande, nommé chapelain à Saint-Nicolas, le 1er février 1564 (RM. 89), de suite après son ordination. Il fut, à la Saint-Jean de la même année, nommé vice-sacristain à la Collégiale (Besatzungsbuch XI, f. 105v) puis, en 1567, sacristain. Dès 1574, il est attesté comme desservant de la cure de Cormondes, puis, le 2 mars 1577 (Admod. des cures, f. 11), le Chapitre lui confie la cure de Tavel, poste qu'il occupait donc encore (ou de nouveau, car il y eut, semble-t-il, une lacune au cours de 1578) lors du Synode de décembre 1579, mais qu'il ne devait plus conserver que pour quelques jours : le 12 janvier 1580, en effet (Man. Cap. I, f. 12 et 17), il demandait et obtenait d'être réintégré dans le Chapitre (« petens in capitulum, ubi antea fuerat, recipi », écrit le secrétaire, sans qu'on sache à quelle époque se rapporte cette première nomination.) Il fut reçu (Man. Cap. I, f. 17, 4 févr. 1580 : « Wilhelmus Taverney friburgensis, cum eo die in capitulum petiisset, responsum est illum susceptum fore, modo iuxta morem a Senatu politico fuerit præsentatus ; qui dixit se a magistratu seculari esse susceptum ; ob id a capitulo in canonicum acceptus est ») et resta dès lors à Fribourg, où il mourut, au début de juillet 1591, étant toujours chanoine et desservant des autels de Saint-Michel ainsi que de Saint-Sébastien.

[2] Son oncle, portant le même nom et le même prénom, fut curé d'Albeuve, et notre Jean Decuis raconte (acte des archives paroissiales d'Albeuve, reproduit dans Dellion, VIII, p. 441) qu'il y avait été son vicaire pendant neuf à dix ans et qu'il fut ensuite curé de cette même paroisse durant douze à treize ans. Après avoir été sollicité par le Chapitre, le 8 novembre 1582, de poser sa candidature (Man. Cap. I, f. 19v), il fut nommé chanoine de Saint-Nicolas. Il ne demeura cependant pas longtemps à la Collégiale : le 29 janvier 1585 (Man. cap. I, f. 28v) il demanda à quitter sa stalle pour devenir prieur de Broc (l'une des paroisses du Chapitre), ce qui lui fut accordé. Il échangea enfin ce poste, vers 1610, contre celui de Neirivue, où il mourut, probablement deux ans plus tard, presque centenaire (Dellion, I, p. 32).

[3] Pidoux.

[4] Claude Bichet, ecclésiastique des environs de Pontarlier, remplit, de 1574 à 1585, les fonctions de maître d'école à Romont. Il fut reçu du clergé de cette ville, et proposé même, en 1580, comme curé de sa cité d'adoption, après y avoir prêché le carême, l'année précédente, avec grand succès. (Dellion, X, p. 407 et 466.)

[5] On n'avait donc pas trouvé de témoin synodal pour le décanat d'Estavayer.

vacants en même temps. Werro, quelques lignes plus haut, dit de Bonomio : « Præpositum Vicarium generalem ditionis Friburgensis constituit seu potius jam constitutum confirmavit ». Il ne fait pas la même rectification au sujet des doyens. Au surplus, si ceux-ci eussent déjà été en fonction et si le synode se fût donc borné à les confirmer dans leur charge, Werro eût, semble-t-il, signalé leur présence dans la phrase initiale de son récit où il dit qu'assistaient à l'assemblée « les deux Abbés d'Hauterive et d'Humilimont, les deux Prieurs de la Part-Dieu et de la Valsainte ainsi que tous les prêtres de la *ditio Friburgensis*, sauf quelques-uns qui furent renvoyés dans les paroisses pour l'administration des sacrements ». Il y a enfin une contre-épreuve plus significative encore à instituer : le titre de *decanus*, que l'on trouve, accompagnant le nom d'un certain nombre d'ecclésiastiques, avant la Réforme, puis de nouveau à partir de 1580, ne se rencontre pas entre ces deux dates, exception faite du Chapitre de Saint-Nicolas, où la dignité de Doyen est la deuxième de celles prévues par la bulle d'érection de la Collégiale et où l'un des capitulaires porte par conséquent régulièrement le titre de doyen. C'est bien la preuve que, depuis la dislocation des décanats à la Réforme, l'institution décanale avait disparu peu à peu, même dans les contrées demeurées catholiques. Elle était cependant l'un des échelons de la hiérarchie, et un élément important pour permettre le raffermissement de la discipline, qui était la grande préoccupation du Prévôt Schneuwly. Aussi bien les doyens occupent-ils une place importante, spécialement en ce qui concerne la remise des péchés réservés, dans les Constitutions synodales qu'il devait publier quelques années plus tard [1].

[1] Puisque l'occasion se présente, nous aimerions ajouter une remarque à celles que nous avons faites, ici même, en publiant ces Constitutions (1936, p. 226 sq.). Nous avions souligné la parenté qui existe entre elles et les *Decreta generalia* que Bonomio avait édités à propos de la visite du diocèse de Côme. Nous n'avons pris connaissance qu'après coup d'une pièce beaucoup plus significative à ce sujet. M. Steffens (*Die Nuntiatur G. F. Bonhomini, Documente*, III. Band, p. 27 sq.) a publié des décrets donnés par l'Evêque de Verceil en date du 30 septembre 1580 (et expédiés le 7 janvier suivant) pour le décanat de Lucerne. Ils débutent comme suit : « Nos Joannes Franciscus... episcopus Vercellensis, apud Helvetios... nuntius et visitator apostolicus, hæc infrascripta decreta omnibus clericis in decanatu Lucerino... districte observanda mandamus, donec visitationis decreta plenius conficiantur » ; en voici d'autre part la fin : « Reliqua de sacramentorum administratione ex rituali libro Constantiensi observare diligenter studebunt, tum vero ea etiam quæ nos in decretis nostris generalibus maturius, Deo dante, constituemus » (p. 35). Ce sont, au sujet de la discipline ecclésiastique, des prescriptions presque identiques — la numérotation mise à part — à celles des articles 1 à 14 du chap. 1

Comme Bonomio n'était arrivé à Fribourg que le 15 décembre, soit l'avant-veille du synode, et qu'une partie de la journée du 16 fut employée par la conférence qu'il eut avec les membres du Petit-Conseil [1], il n'aura pas eu le temps, ni d'ailleurs les connaissances géographiques voulues, pour procéder lui-même à l'élaboration de la nouvelle liste des décanats. Il écrivait, de Lucerne, le 11 décembre, à Schneuwly qu'il aurait aimé arriver à Fribourg plus tôt, afin de pouvoir s'entendre plus à l'aise avec lui sur les décrets synodaux et sur les mesures de réforme à prendre [2]. Il s'en rapportait, autrement dit, à son ami pour nombre de préparatifs et l'on ne se trompera pas en mettant au nombre de ceux-ci la nouvelle répartition des décanats, soit que notre prévôt l'eût déjà élaborée de sa propre initiative depuis un certain temps, soit qu'il l'eût faite sur l'invitation que le Nonce lui aurait adressée, quelques semaines auparavant, en octobre, lors de sa première visite à Fribourg. Le fait qu'il en serait l'auteur aiderait en outre à comprendre pourquoi il a inséré cette table des décanats et des paroisses de la *ditio Friburgensis* dans ses Constitutions du Chapitre de Saint-Nicolas où, malgré tout l'intérêt qu'elle présente pour nous, elle constitue, il faut bien l'avouer, un hors-d'œuvre.

La nouvelle répartition décanale était d'ailleurs loin d'être définitive. Elle ne l'était pas encore quelques années plus tard : Schneuwly, par exemple, dans l'article du début de ses Constitutions du Chapitre de Saint-Nicolas que nous avons déjà cité [3], place Avry dans le doyenné de Bulle, tandis qu'il le met dans celui de Farvagny à la p. 248 du même volume, dans la table à laquelle nous venons de faire allusion. Mais surtout, le synode de 1579 omet le 8me et dernier décanat des Constitutions capitulaires de Schneuwly, celui qui correspond en partie au décanat actuel de

(*De reformatione clericorum*) et des art. 3–8 du chap IX (*De Ordinis sacramento*) des constitutions synodales de Schneuwly. Entre ces dernières (pour la partie qui entre en ligne de compte) et les Décrets de Côme, il y a souvent similitude de sens et de plus, parfois, rencontre verbale. Ici, il y a mieux encore : identité fréquente jusque dans les termes employés (avec cependant un cas ou l'autre où la similitude existe avec les décrets de Côme et non pas avec ceux de Lucerne, pour un passage, par ex., que ceux-ci n'ont pas, de sorte qu'il faut admettre, de la part de Schneuwly, l'utilisation des uns et des autres). Cette confrontation vient confirmer certaines corrections que nous avions apportées au manuscrit de Heitenried ; elle permet surtout d'en faire de nouvelles : p. 227, art. 6 : lire *intemperiem* (au lieu de *temperiem*), art. 8 : *minus autem choreas, tripudiave* (au lieu de *choreis tripudiare*) *agant;* p. 228, art. 15 : *obscœna* (au lieu de *obscura*) *verba.*

[1] RM. 118, 16 décembre 1579.

[2] BERTHIER, *Lettres de J. F. Bonomio, nonce apostolique*, p. 16.

[3] P. 106, n. 2.

Sainte-Croix, lequel s'étend comme une longue bande, depuis Matran et Villars-sur-Glâne jusqu'à Morat, avec en plus, aujourd'hui, Wallenried, Barberêche et Cormondes, tandis que, à cette époque, il englobait en outre Prez, Lentigny et Villarimboud. C'est dire que, plus encore qu'actuellement, il présentait quelque chose d'anormal dans sa configuration. Etait-ce là le motif qui n'avait pas permis qu'il fût constitué déjà au synode de 1579, ou bien ne trouvait-on pas de prêtre qualifié à placer à sa tête ? Quoi qu'il en soit, et cette omission mise à part [1], les doyennés du synode sont les mêmes que ceux que Schneuwly reproduit quelques années plus tard dans ses Constitutions capitulaires.

Le Synode de 1579 se contente de donner les dénominations des décanats, sans énumérer les paroisses qui en font partie, mais aucun des doyens-curés ou des témoins synodaux à la nomination desquels il est procédé à cette occasion et dont on connaît la paroisse à laquelle ils étaient attachés ne permet de conclure que la configuration des décanats fût alors différente de ce qu'elle allait être quelques années plus tard. Les doyens ne sont, comme aujourd'hui d'ailleurs, pas tous des curés et ce n'est pas non plus nécessairement dans la paroisse qui a déterminé le nom du doyenné qu'est choisi l'ecclésiastique qui préside à ses destinées. Par contre, comme dans la liste de Mgr Doroz, on constate déjà chez le Prévôt Schneuwly la préoccupation de constituer des décanats qui, selon l'étymologie du mot, soient composés exactement de dix localités. Ce ne sont plus les grands doyennés d'autrefois, puisqu'ils sont au nombre de neuf, comme jadis, bien que les deux tiers environ des paroisses du diocèse aient passé au protestantisme, mais le remaniement qu'on leur a fait subir répond à la préoccupation qui, six siècles plus tôt, avait donné naissance aux décanats : le désir de faciliter la tâche de l'Evêque, aussi bien dans l'administration du diocèse que pour l'observation des règles de la discipline ecclésiastique.

[1] Le P. Canisius, dans une lettre du 17 octobre 1583, écrit encore : « Cum vero in hac Friburgensi ditione septem Decani et Parochi fere octoginta numerentur. » (BRAUNSBERGER, *P. Canisius, Epistulæ et Acta*, t. VIII, p. 124.)